

## Conseil d'administration

## Séance du 9 octobre 2025

Étaient présent(e)s ou représenté(e)s tout ou partie de la séance avec voix délibérative :

**Élus enseignants - chercheurs**

Nicolas DUBUS, président du Conseil d'Administration  
Guy DEPOLLIER  
Romain LAJARGE  
Nicolas TIXIER (porte le pouvoir de Théa Manola)  
Jean-Pierre VETTORELLO (visioconférence)

**Élus administratifs**

Sylvia BARDOS  
Camille HANRY  
Marianne VEILLEROT

**Élus étudiants**

Alexandre FEUTREN  
Camille PAGIRAS (visioconférence)  
Seamus PROMAYON (visioconférence)

**Personnalités extérieures**

**Personnalités extérieures de droit**

Anne-Catherine FAVRE en représentation de Yassine LAKHNECH (porte le pouvoir de Jacqueline MADRENNES) (visioconférence).

**Personnalités extérieures qualifiées**

Pascaline POBÉ (porte le pouvoir de Blandine RANÇON) (visioconférence)

**Membres avec voix consultative**

Thomas SPIEGELBERGER, directeur  
Pascale CHARDON-LEYES, secrétaire générale  
Fabienne ANDRÉ, agente comptable (visioconférence)  
Halimatou MAMA-AWAL, présidente du CPS, présidente de la CFVE  
Philippe MARIN, vice-président du CPS, président de la commission recherche  
Céline SALVAIRE-MOUYSSET, inspectrice des finances publiques (visioconférence)

**Invitées**

Aurélien DIASPARRA, Directeur des études et de la vie étudiante (visioconférence)  
Gaëlle JOUAUT, responsable du service des ressources financières  
Lucile LEBLANC, chargée de tutelles ENSA AuRA (visioconférence)

**Absents excusés**

Théa MANOLA (a donné pouvoir à Nicolas TIXIER)  
Vincent BRESSY, représentant du Conseil Régional de l'Ordre des architectes AuRA  
Yassine LAKHNECH, président de l'Université Grenoble Alpes (représenté par Anne-Catherine Favre)  
Jacqueline MADRENNES, conseillère déléguée à la vie étudiante et aux relations avec les établissements d'enseignement supérieur / Grenoble Alpes Métropole (à donné pouvoir à Anne-Catherine FAVRE).  
Raphaël MOCELLIN, représentant du Président du conseil régional  
Pierre KERMEN, personnalité extérieure qualifiée  
Blandine RANÇON, agence d'architecture Groupe 6 (a donné pouvoir à Pascaline POBÉ)  
Emmanuel ROUDE, ville de Grenoble  
Astrid ASTIER, représentante du recteur de région académique et du ministère de l'Enseignement supérieur  
Ubavka ZARIC, représentante du DRAC



Ordre du jour

- . Approbation du compte rendu de la séance du 03 juillet 2025 (vote)
- . Actualités (14h05-14h20)
  - Actualités depuis le dernier Conseil d'Administration
  - Bilan de signature des contrats et conventions passés
  - Recrutements effectués et prévus
- . Affaires budgétaires et financières (14h20-15h20)
  - Budget 2025 - Rectificatif N°1
- . Pilotage, Stratégie, Gouvernance (15h20-16h00)
  - Statuts du Service de Santé Étudiante (SSE) de l'UGA (vote)
  - Politique édition de l'ENSAG
  - Mise à jour du Règlement intérieur du CA (vote)
  - Point d'avancement sur le SPSI – diagnostic bâtiment
- . Vie de l'établissement (16h00-16h45)
  - Rapport annuel 2023/2024
  - Règlement intérieur de l'ENSAG - point d'avancement
  - ENSAG 2030-35 - point d'avancement
- . Points divers (16h45-17h00)
  - SAS GAIA et Association Amàco - point d'information
- . Prochain CA : jeudi 11 décembre 2025



*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*La séance est ouverte à 14 heures.*

**Le président** procède à l'appel et constate le quorum.

**. Approbation du compte rendu de la séance du 3 juillet 2025 (vote)**

**Un administrateur** demande confirmation que la demande visant à intervenir auprès de la DRAC a été actée.

**Le directeur** répond qu'il a contacté avant l'été la conseillère régionale en charge de l'architecture ainsi que l'Architecte des bâtiments de France (ABF) de l'Isère. Des discussions ont été engagées au sujet de la prise en charge d'une étude patrimoniale et d'une étude sur l'insertion de l'école dans le tissu urbain. La DRAC a de nouveau été sollicitée fin août ou début septembre, mais n'a pas encore répondu à la proposition qui lui a été adressée. Le directeur la relancera.

**Un administrateur** souligne qu'il est important de faire le nécessaire. Il rappelle qu'un garde-corps en verre a été installé dans le grand amphi. L'école enseigne l'architecture et la maîtrise de l'espace : elle doit être exemplaire. Or le positionnement de ce garde-corps est inapproprié et constitue un contresens.

**La secrétaire générale** rappelle qu'en 2016 l'école avait reçu des crédits pour établir l'agenda d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, ce qui est obligatoire dans les bâtiments publics. Il a été convenu de finaliser cet agenda d'ici fin 2025.

Une étude a été menée par un cabinet d'architecte. Pour des raisons de sécurité, l'installation d'un mur en verre a été proposée. La glace a été posée au sol pour éviter les chutes. Cette installation avait à l'époque été validée par La directrice précédente et l'ABF.

La directrice précédente avait entrepris des démarches au nom de l'école. La déclaration préalable avait été validée par les services de la mairie. Les travaux seront prochainement achevés. Une actualisation de la DP a été sollicitée et validée par les services concernés. Le cabinet d'études, qui est un cabinet d'architecture, a fait réaliser des travaux cet été.

**Un administrateur** évoque un non-sens architectural, ce qui lui semble être un comble dans une école d'architecture.

*Le compte rendu de la séance du 3 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité.*



**Un administrateur** souhaiterait savoir comment les personnes de l'école peuvent consulter les comptes rendus des réunions du conseil d'administration. Il ajoute que lui-même n'a pas la possibilité de consulter les comptes rendus des commissions (CPS, CFVE, CR) ou ne sait pas comment faire.

**Le directeur** explique qu'en ce qui concerne les comptes rendus des réunions du conseil d'administration, la solution optimale consisterait à disposer d'un site intranet. À ce stade, aucun site de ce type n'est disponible. Tel devrait être le cas début 2026, avec la refonte du site Internet de l'école et le passage à un autre hébergeur.

Depuis 2024/2025, l'objectif a consisté à regrouper les comptes rendus au même endroit dans Taïga, en l'occurrence dans le module CCA. Tel n'est pas encore le cas à ce stade, car les comptes rendus ne sont pas encore tous classés. Il s'avère par ailleurs que le module CCA n'est pas accessible à tous. Ces problématiques restent à résoudre.

À noter par ailleurs que le service communication est en train de revoir les affichages au sein de l'école. Le compte rendu qui vient d'être validé pourra être imprimé et affiché dès la semaine à venir.

S'agissant des comptes rendus des réunions de CPS, CR et CFVE, l'objectif consiste à les rendre accessibles aux membres de ces commissions. En ce qui concerne le CSA, il n'est pas encore possible de rendre accessibles les comptes rendus de ces réunions puisque le règlement intérieur ne le permet pas à ce stade. Un travail devra être mené dans cette perspective.

**- Actualités depuis le dernier Conseil d'Administration**

Séminaire de rentrée

Le séminaire de rentrée s'est déroulé le 4 septembre. La direction a présenté les grands sujets qui rythment la vie de l'école (refonte de la maquette pédagogique, rapport HCERES, stratégie nationale pour l'architecture 2, etc.).

Un World café a été proposé l'après-midi pour explorer quatre thématiques essentielles : structure et rythmes de formation, formats d'enseignement, représentations, écritures dans la pédagogie.

Journées nationales de l'architecture

Au titre des événements à venir, les Journées nationales de l'architecture se dérouleront le samedi 18 octobre, avec des visites guidées de l'exposition Jeunes archis. Une visite sera en outre proposée à l'ensemble des personnels de l'école. La date de cette visite reste à préciser.

Partenariat avec l'Égypte

Le directeur s'est par ailleurs déplacé en Égypte mi-septembre en vue de signer un *memorandum of understanding* avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique égyptien pour la création d'une académie internationale de l'architecture et de l'urbanisme en Égypte. Le directeur a proposé au ministre de visiter l'école grenobloise, ce qu'il a accepté. Cette visite s'est déroulée le 8 octobre. La journée s'est très bien déroulée.

Communication

Grâce à un récent renfort dont il bénéficie, le service communication est désormais en capacité de diffuser des informations et des actualités au moyen de trois canaux : Facebook, Instagram et LinkedIn. Les publications qui ont été diffusées ont contribué à accroître le nombre des abonnés.



**- Bilan de signature des contrats et conventions passés**

**Le directeur** signale que la liste des contrats et conventions récemment signés est reportée sur le document support. Il met en exergue la convention relative à l'emploi étudiant en Auvergne Rhône-Alpes, laquelle porte sur un montant de 8500 €. Plusieurs conventions pédagogiques ont en outre été signées.

**- Recrutements effectués et prévus**

**Le directeur** fait savoir que la liste des recrutements effectués et prévus est elle aussi reportée sur le document support.

Il souligne qu'avant l'été la responsable du service RPI a fait part de son souhait de quitter l'établissement pour se réorienter professionnellement. Une annonce a été publiée dans

l'optique d'assurer son remplacement. La prise de poste devrait intervenir au mieux le 15 janvier, plus probablement vers le 1<sup>er</sup> février.

#### **. Affaires budgétaires et financières**

##### **- Budget 2025 – Rectificatif N°1**

**Le directeur** introduit le point. Le budget rectificatif fait état des chiffres votés au niveau du compte financier et des subventions arrivées depuis le budget initial. Le budget rectificatif intègre par conséquent les nouvelles recettes mais aussi les besoins complémentaires des services.

Trois principaux éléments caractérisent ce budget rectificatif :

- une diminution d'environ 40 000 € de la masse salariale ;
- une reprogrammation des dépenses, notamment en matière d'investissement ;
- une augmentation des subventions complémentaires versées par le ministère de la Culture.

Le document comporte en outre un tableau relatif aux emplois. La prévision est fixée à 45,5 ETPT au 31 décembre 2025, étant rappelé que le plafond est fixé à 44,5 ETPT. En 2023 et 2024, une sous-consommation de 4,5 % avait été constatée. Par conséquent, le directeur se déclare assez confiant quant au respect du plafond d'emploi au 31 décembre 2025.

Une augmentation des recettes globalisées est observée. Celle-ci résulte en partie d'une hausse des recettes propres. Ces dernières ont augmenté de 12 % par rapport à 2024 et de 19 % par rapport à 2023, en dépit d'une réduction en 2025 des frais d'admission, pour environ -15 000 €, en lien avec la baisse du nombre des étudiants qui ont candidaté via Parcoursup.

Les recettes fléchées progressent de 489 000 €. Néanmoins, les dépenses de fonctionnement et d'investissement augmentent également. In fine, le solde budgétaire de l'exercice est actuellement projeté à -960 000 €. Les deux tiers du solde budgétaire sont portés par la trésorerie fléchée. Le tiers restant est porté par la trésorerie non fléchée.

La capacité d'autofinancement s'élève à environ 250 000 € au budget rectificatif 2025 contre -315 000 € au budget initial. Le fonds de roulement, qui représente 300 jours de fonctionnement, reste largement supérieur au seuil de précaution.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement constitue un point de vigilance. Un tableau détaille l'évolution des dépenses globalisées. Les dépenses de fonctionnement sont passées de 1 089 000 € en 2022 à 1 735 000 € en 2025. À noter cependant que la proportion de ces dépenses reste globalement similaire. Elles représentaient 37 % des dépenses globalisées en 2022 contre 46 % en 2025.

L'inflation a contribué à accroître les dépenses. De plus, des dépenses supplémentaires ont dû être supportées, par exemple en lien avec le fonctionnement du FabLab. Les machines installées dans cet espace sont énergivores.

Les dépenses de fonctionnement constituent un point de vigilance. Ce sujet constituera un challenge pour le budget initial 2026. Il conviendra de maintenir un niveau de dépenses de fonctionnement acceptable et supportable pour l'établissement.

**La secrétaire générale** précise qu'en ce qui concerne les ressources humaines le plafond des emplois propres à l'ENSAG reste fixé à 44,5 ETPT. D'ici la fin de l'année, ce plafond devrait être

respecté. À noter cependant que les emplois T2 passeront de 89,5 à 90,5 ETPT avec l'arrivée d'un coordinateur numérique le 20 octobre prochain.

Concernant les CDI, leur nombre reste constant au sein de l'établissement, avec 24 ETPT. La maîtrise des IE et moniteurs constitue un point de vigilance qu'il conviendra de considérer pour le budget initial 2026.

S'agissant des emplois hors plafond, tous les doctorants sont désormais pris en charge par l'UGA. L'école compte encore 6,7 ETPT hors plafond, qui correspondent à différents types de CDD.

Les recettes globalisées, à 3 460 065 €, constituent un autre point de vigilance. Les dépenses de personnel mobilisent 63 % de ces recettes.

**L'agente comptable** exprime une inquiétude au regard de l'augmentation des dépenses. Elle évoque également une problématique en lien avec la maquette pédagogique du monitorat : il serait opportun que les équipes puissent avancer sur ce sujet. Cette thématique se révèle assez inquiétante.

**Un administrateur** sollicite des précisions sur les raisons qui justifient l'inquiétude relative au monitorat.

**L'agente comptable** évoque des sujets au niveau de la paye. Il était difficile de savoir qui avait fait quoi et quels services avaient été rendus, ce qui a pu poser des difficultés au regard de la maquette pédagogique et des emplois du temps.

**La secrétaire générale** signale à ce propos qu'un recensement des besoins 2026 a été effectué. Ce recensement révèle un nombre considérable de moniteurs, alors même que le budget est limité. Une réflexion sera nécessaire quant à l'utilisation des moniteurs par rapport aux services qui les sollicitent mais aussi par rapport aux sources de financement, qui se tarissent.

**Le président** souligne néanmoins que l'intervention des moniteurs est indispensable pour le fonctionnement de certains services.

**La secrétaire générale** précise que le recensement fait état de 3750 heures pour 2026, ce qui représente 3,9 ETPT. Or le budget fixe une limite de 1,6 ETPT.

**Le directeur** relève qu'il est fait référence au budget initial. Il est aujourd'hui question du budget rectificatif. Il suggère aux membres de l'instance de rester concentrés.

**La secrétaire générale** indique qu'au budget rectificatif les moniteurs représentent 1,6 ETPT, ce qui offre un ordre de comparaison.

**Un administrateur** indique que la problématique relative aux moniteurs concerne notamment la bibliothèque, qui pour ce semestre est fermée tous les après-midis ainsi que les jeudis. Il semblerait que la situation résulte d'un manque de moniteurs étudiants pour assurer l'ouverture de la bibliothèque.

Il rappelle à ce propos que les enseignants par ailleurs membres du conseil d'administration ont vocation à alerter sur certains dysfonctionnements qu'ils constatent au sein de l'école, notamment en matière de monitorat. La problématique soulevée au sujet du monitorat ne se limite pas à la bibliothèque. D'autres secteurs sont concernés.

Les moniteurs assurent un lien indispensable entre la machine pédagogique, les enseignants et les étudiants. Lui-même a été moniteur étudiant plusieurs années et il ne serait pas devenu



Liberté  
Égalité  
Fraternité

enseignant s'il n'avait pas été moniteur à l'époque. La question du budget consacré aux moniteurs doit être sérieusement prise en considération, en évitant toute politique du moins.

**Le directeur** précise qu'en ce qui concerne la bibliothèque, mais aussi le FabLab, le problème ne résulte pas du budget, mais de la disponibilité des étudiantes.

Lorsque le FabLab a souhaité recruter, les étudiants ne connaissaient pas encore leur emploi du temps. Il était par conséquent difficile pour eux de s'engager sur une journée.

Concernant la bibliothèque, plusieurs contrats de moniteurs sont désormais signés. Ces moniteurs commenceront très rapidement à travailler à la bibliothèque. Les horaires d'ouverture s'en trouveront élargis.

Globalement, il ne s'agissait pas d'une problématique budgétaire, mais d'une problématique de recrutement et de disponibilité des étudiants.

**Un administrateur**, qui est par ailleurs moniteur à la bibliothèque, ajoute que la Documentation devrait rouvrir à partir de la semaine suivante.

**L'inspectrice des finances publiques, représentante du contrôleur budgétaire régional** fait savoir qu'elle s'associe aux propos précédemment exprimés par l'agente comptable. Une vigilance est requise concernant les postes d'IE et de moniteur.

L'utilité de ces postes est avérée, mais la question budgétaire doit être considérée. La masse salariale nécessite d'être maîtrisée au mieux pour respecter le plafond d'emploi. Le plafond d'emploi et la masse salariale de l'établissement constituent des points d'attention.

Elle signale ensuite que l'école doit régler un arriéré de factures en lien avec la mutualisation de certains services. Ces factures doivent par conséquent intégrer le budget rectificatif. Les équipes de l'école sont encouragées à stabiliser son mode de fonctionnement et à échanger avec l'université pour annualiser les factures. Ceci éviterait les mauvaises surprises.

Les coûts de fonctionnement ont légèrement augmenté. Il pourrait être judicieux de réaliser une analyse des dépenses relatives au FabLab en année pleine. De plus, l'école pourrait peut-être envisager de louer cet espace ou une partie de celui-ci afin de générer quelques ressources.

**La représentante du président de l'UGA** revient sur les services mutualisés. Leur modèle a été développé sous la précédente mandature, avec des services alors appelés « services partagés ». Il pouvait s'agir d'unités de services, de services communs, voire de services transversaux.

L'ENSAG-UGA participe à plusieurs de ces services. Désormais, chaque service à une gouvernance installée. Au titre du budget initial 2026, les BI de chaque service partagé sont en cours d'élaboration. Un budget initial sera voté en COPIL de chaque établissement contributeur. Chaque établissement contributeur pourra ainsi inscrire les sommes correspondantes dans son propre budget initial.

**Le directeur** revient pour sa part sur le FabLab. La convention passée entre l'établissement foncier, la métropole et l'ENSAG prévoit l'ouverture du FabLab à d'autres publics, en particulier à des publics non-professionnels du quartier. La convention prévoit également une ouverture à des professionnels ou à d'autres utilisateurs, notamment à des utilisateurs universitaires.

Depuis septembre dernier, l'équipe du FabLab a été renforcée d'un apprenti, qui a pris ses fonctions très récemment. La responsable du FabLab était jusqu'alors seule. Par conséquent, elle a priorisé ses activités autour de la sécurisation du FabLab. Maintenant qu'elle bénéficie de renfort, la responsable pourra explorer la possibilité d'ouvrir cet espace, en respectant certaines

contraintes. De fait, l'équipement correspondant est de plus en plus utilisé. Il faut trouver un juste équilibre. Certaines périodes de l'année pourraient être plus propices que d'autres.

Par ailleurs, la convention précitée n'autorise pas à percevoir des revenus complémentaires. Elle précise que l'équipement est mis à disposition sans contrepartie par l'EPFL. À ce stade, et à moins qu'un avenant ne soit produit, elle ne prévoit pas la possibilité de sous-louer le FabLab contre rémunération.

**Le président de la CR** confirme que l'objectif consistait initialement à ouvrir le FabLab à l'écosystème universitaire et au monde professionnel, notamment aux agences d'architecture. Le FabLab est aussi vecteur d'une forme de professionnalisation des étudiants, puisqu'il peut soutenir et renforcer les relations que ces derniers entretiennent avec le segment professionnel.

Il ajoute que des réflexions sont engagées au sein de la VP recherche de l'UGA autour des notions de plateforme et de services mutualisés au sein du grand établissement.

**Un administrateur** soulève que la délibération précise ce qui suit : « Vu la réunion de la commission des finances du 25 septembre... ». Il estime que la commission des finances n'a pas pu disposer des moyens requis pour travailler puisque, lorsqu'elle s'est réunie, ses membres ont découvert les documents en séance ; ce qui rend le travail collectif de la commission particulièrement difficile.

Il demande au directeur que tous les documents budgétaires soient envoyés à l'ensemble des membres de la commission des finances bien en amont et au plus tard en même temps qu'ils sont envoyés au contrôleur budgétaire régional afin que ladite commission puisse travailler correctement.

De plus, si le document qui a été produit est correctement élaboré du point de vue de l'administration et semble répondre aux exigences de l'administration, il n'est toujours pas adapté à un conseil d'administration. Un effort pédagogique de présentation s'impose afin que les administrateurs comprennent mieux ce qui leur est soumis au vote. Par exemple : mieux comprendre les impacts de ce BR1 sur le fonctionnement de l'établissement ; mieux analyser la trajectoire budgétaire et financière de l'ENSAG ; mieux comprendre les choix que les administrateurs pourraient avoir à faire et les décisions qui relèvent de la responsabilité du conseil d'Administration. Tout ceci réclamerait d'être mieux éclairé. La commission des finances n'ayant pas été en mesure de produire un avis concernant ce BR1 sur ces différents aspects, il considère la chose très dommageable à l'amélioration du fonctionnement de l'instance CA qui avait prévalu à la création de cette commission. Remédier à ce défaut d'information dans les bons délais s'impose ou alors il faut renoncer à cette commission.

Il tient cependant à pointer certains éléments sur les documents présentés :

**1) Fonds de roulement.** Il reste toujours très difficile de dissocier les effets structurels et conjoncturels des grands chantiers d'investissement de ces quatre dernières années sur le budget courant. Un manque de clarté et parfois une confusion semblent apparaître dans les variations du fonds de roulement et de la trésorerie. Le constat que le Fonds de roulement est toujours bien trop haut a déjà été fait lors des précédents DOB, BR et BI. Pourquoi n'opérons-nous pas une baisse bien plus rapide de celui-ci à l'occasion de ce BR1 ? Globalement, ce Fonds de roulement devrait permettre de ne pas baisser le rythme de croisière de l'établissement en fonctionnement, voire même permettre d'augmenter sensiblement certaines petites dépenses utiles pour améliorer significativement la qualité de travail des enseignants-chercheurs au quotidien au service des étudiants et de leurs recherches. Le niveau trop élevé du Fonds de roulement actuel doit permettre de financer l'intégralité de la section d'investissement en

globalisé. Donc, réduire significativement la Capacité d'auto-financement (résultant de la section de fonctionnement) pour "obliger" à fonctionner plus nettement dans le Fonds de roulement.

**2) Trajectoire d'investissement.** Il est urgent de produire un bilan faisant état des investissements opérés au cours des quatre dernières années pour bien mesurer l'équilibre Recettes effectives / Dépenses réelles sur l'ensemble de nos efforts d'investissement. Il s'interroge notamment sur l'existence possible d'un glissement des dépenses globalisées sur des objets d'intervention qui devraient n'être qu'en dépenses fléchées. L'importance de cette question tient toute entière dans la vétusté de notre bâtiment qui réclame déjà et réclamera de plus en plus dans les prochains budgets des efforts financiers juste pour le maintenir en état. La vigilance du CA doit être grande sur cet équilibre pour que les dotations de fonctionnement soient intégralement versées au service public d'enseignement et de recherche (et non pas progressivement glissées vers l'exigence de maintien en état d'un bâtiment). Donc le bâtiment doit bénéficier de financements fléchés ad hoc. Pour cela, il semble urgent d'avoir un débat approfondi sur le Plan pluriannuel d'investissement et la Stratégie immobilière (2 documents dont la commission des finances n'a toujours pas pu prendre connaissance car ils ne lui ont pas été envoyés).

**3) Séparation ordonnateur/comptable.** Il évoque un vrai problème au regard de la manière dont sont présentées les activités budgétaires et financières de l'ordonnateur et du comptable. Parfois, l'ordonnateur s'exprime comme le comptable et le comptable s'exprime comme l'ordonnateur (comme par exemple en évoquant son inquiétude sur l'un des choix de l'ordonnateur concernant les moniteurs), alors que la comptabilité publique prévoit une séparation entre ces deux fonctions. L'ordonnateur prend des responsabilités de choix d'exécution et le comptable contrôle la bonne exécution, et non l'inverse.

**4) Baisse tendancielle du budget de fonctionnement.** Il soulève également un point d'inquiétude. Si, globalement, tout est tenu du point de vue du personnel, la baisse tendancielle du budget de fonctionnement reste préoccupante. En faisant la moyenne des budgets de fonctionnement et du personnel sur les dernières années, une baisse tendancielle d'environ 8 % ou 9 % est observée. Faut-il poursuivre cette baisse tendancielle ? Ou alors, faut-il proposer un autre équilibre budgétaire ? Il serait judicieux de présenter, pour les BI 2026 et suivants, une prospective sur trois ou quatre années afin de mieux pointer ce qui doit baisser parce que nous n'avons pas le choix et ce que nous ne voulons pas voir baisser sans risquer une dégradation forte du service public rendu en enseignement ou en recherche. En l'espèce, la Dotation de charge pour service public baisse, même en partie compensée par la ligne « autre financement d'État », le rythme est de -5 %, sans compter l'inflation. En situation de baisse tendancielle des recettes, comment le CA doit-il procéder pour choisir ce qu'il faut maintenir et faire baisser ? Comment éviter que les choix d'orientation de cette stratégie d'établissement soient rendus invisibles dans les tableaux trop détaillés soumis à nos votes ? Si au cours des quatre dernières années, ce qui a été préservé est un bon niveau d'investissement dans l'établissement, il n'est pas certain que ce choix soit le plus approprié. Ne serait-il pas opportun que les administrateurs puissent en débattre et par exemple prioriser le personnel ou le fonctionnement plutôt que l'investissement qui s'avère être un puit sans fond (mais peut-être pas sans Fonds) ?



**L'agente comptable** revient sur la remarque exprimée au sujet des missions de l'ordonnateur et du comptable. L'agence comptable a pour rôle d'exécuter le budget. Le comptable n'est pas là pour se prononcer sur l'opportunité des choix budgétaires, mais pour veiller à la régularité des choix budgétaires.

**La chargée de tutelles ENSA AuRA** se réfère pour sa part à la remarque exprimée au sujet des difficultés à lire le budget. Les budgets sont organisés en financements fléchés, globalisés fonctionnement/investissement. Elle considère que les budgets sont lisibles et qu'il est possible d'évaluer l'impact sur le budget de l'investissement au cours des derniers exercices.

**Le président** propose de procéder au vote. Le vote porte sur les tableaux 1, 2, 4 et 6 et sur les principaux chiffres : autorisations d'engagement, crédits de paiement, prévisions de recettes, solde budgétaire et prévision comptable.

*Le Budget 2025 – Rectificatif N°1 est approuvé à la majorité (12 voix favorables, 2 abstentions).*

**. Pilotage, Stratégie, Gouvernance**

**- Statuts du Service de Santé Étudiante (SSE) de l'UGA (vote)**

**Le directeur** indique que les décrets qui encadrent les statuts du Service de Santé Étudiante ont évolué. Il est par conséquent nécessaire de modifier les règles relatives aux différents conseils, tant en formation restreinte qu'en formation non restreinte. Tel est l'objet de la présente délibération.

La nouvelle composition inclut des élus issus des composantes, ce qui n'était pas le cas auparavant. Le texte correspondant est disponible dans Taïga. Sont également disponibles, suite aux différents avis des composantes, plusieurs propositions.

Dans les grandes lignes, ces nouveaux statuts permettent un fonctionnement du Service de Santé Étudiante davantage partagé entre l'UGA et les composantes. Ils clarifient en outre qui participe aux activités du Service de Santé Étudiante. Le conseil d'administration de l'ENSAG est invité à rendre un avis sur ces statuts. Les remarques qui seront exprimées seront relayées auprès de l'UGA.

Anne-Catherine Favre, qui est présente, assure le lien entre les vice-présidents et le conseil d'administration de l'UGA. Elle pourra répondre aux questions que souhaiteront poser les membres de l'instance.

**Un administrateur** souhaiterait poser une question au sujet des élus étudiants issus des composantes. Elle demande si un élu étudiant est prévu pour chacune des trois composantes que sont l'INP, Sciences Po et l'ENSAG ou si un élu étudiant représentera ces trois composantes.

**La représentante du président de l'UGA** répond qu'un élu étudiant représentera les trois composantes. Un décret de 2023 a créé les centres de santé étudiante. Ces derniers doivent se doter de statuts. Les statuts du Service de Santé Étudiante prévoient en l'occurrence un conseil de service. Le Code de l'éducation fixe qu'un élu étudiant représente l'ensemble des établissements composantes.

**Un administrateur** demande comment sera choisi l'élu étudiant qui représentera les trois composantes.

**La représentante du président de l'UGA** explique que les statuts prévoient un appel à volontaires.

**Le directeur** précise que les dispositions correspondantes sont détaillées dans l'article 5.1.4. Il y est fait mention d'un appel à volontaires au sein des collèges concernés et des conseils centraux.

**La représentante du président de l'UGA** ajoute qu'une élection est ensuite prévue au sein du conseil d'administration.



**Le président** se réfère à l'article 5.1.2. Une précision figure en orange. Cette précision fait mention d'un élu ou d'un élu aux conseils centraux de Grenoble INP-UGA et non de l'un des établissements composantes. Pourquoi ne pas procéder de la même façon que pour les étudiants ?

**La représentante du président de l'UGA** explique que cette mention résulte d'une demande spécifique de Grenoble INP-UGA. Compte tenu de la proportion des étudiants de l'INP au regard au nombre total d'étudiants, cette demande semble pertinente. Pour le conseil, il faudra un représentant enseignant différent d'un enseignant de Grenoble INP-UGA. L'INP-UGA a demandé à être représenté en formation restreinte, ce qui signifie qu'en formation plénière, il y aura un représentant enseignant issu soit de l'ENSAG-UGA, soit de l'IEP-UGA.

**Le président** relève en outre que le Service de Santé Étudiante et sa direction sont localisés sur le campus universitaire de Saint-Martin-d'Hères, ce qui paraît logique, et sur la presqu'île de Grenoble. Il demande si une antenne est envisagée au niveau du campus sud. Ceci faciliterait l'accès des étudiants aux services de santé.

**La représentante du président de l'UGA** n'est pas en mesure de le préciser. La demande, qui est légitime, sera portée à la connaissance de la vice-présidence en charge de ce dossier.

En l'absence d'interventions complémentaires, **le président** propose de recueillir l'avis du conseil d'administration sur les statuts du Service de Santé Étudiante.

*Les statuts du Service de Santé Étudiante sont approuvés à la majorité (12 voix favorables, 2 abstentions).*

#### **- Politique édition de l'ENSAG**

*Le point est reporté.*

#### **- Mise à jour du Règlement intérieur du CA (vote)**

**Le directeur** explique que, compte tenu de la récente visite du ministre égyptien, précédemment mentionnée, il n'a pas eu le temps de finaliser son travail sur le règlement intérieur du conseil d'administration.

Il évoque deux ou trois fautes de frappe à corriger. L'article relatif à la commission des finances et les items en lien avec l'envoi des invitations et des documents supports nécessitent en outre d'être clarifiés. Des propositions en ce sens seront transmises aux membres de l'instance.

La mise à jour du règlement intérieur du conseil d'administration pourra être présentée à l'occasion de la prochaine réunion de l'instance, prévue au mois de décembre.

#### **- Point d'avancement sur le SPI – diagnostic bâtiment**

**Le directeur** indique que l'objectif consiste à présenter d'ici la fin de l'année un point d'avancement précis des grands projets d'investissement relatifs aux bâtiments. Ce sujet est par ailleurs en lien avec une information inscrite dans le cadre des points divers concernant la SAS GAIA.

Au cours des dernières semaines, le chiffrage des investissements prévus dans les prochaines années a pu avancer. Dans le cadre du dialogue de gestion, les éléments correspondants ont été communiqués à la tutelle.



*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Concernant les études, une prise en charge par le ministère de la culture a été sollicitée. Une réponse reste attendue de sa part. Le programme d'études relatif aux façades et menuiseries fait état d'une dépense prévisionnelle d'environ 100 000 €.

Le dialogue de gestion a en outre été l'occasion de proposer au ministère de la Culture la prise en charge d'un programme visant la transformation du plateau de reprographie. L'espace correspondant se répartit sur deux étages et il est quasiment vide. Il pourrait être transformé soit en zone de stockage, soit en bureaux, ou compter à la fois des zones de stockage et des bureaux. Tout ceci nécessite d'être précisément étudié.

Concernant les travaux de façades et de menuiseries, une étude a été menée par un cabinet d'architecte grenoblois, qui était précédemment intervenu sur la partie étanchéité. L'estimation est fixée à 3,4 M€. Les travaux se dérouleraient sur deux ans au minimum, ce qui donnerait 1,7 M€ en 2027 et 1,7 M€ en 2028. Il ne s'agit que de grandes lignes. Il reviendra au conseil d'administration de définir les priorités.

Concernant la modernisation des dispositifs de chauffage et de ventilation, la dépense est estimée à 780 000 € environ. Le chiffrage a été produit par un thermicien. Les travaux correspondants pourraient être effectués sur plusieurs années. Cette modernisation intégrerait notamment un réseau de rafraîchissement.

**Un administrateur** s'enquiert de la nature des travaux requis pour intégrer un réseau de rafraîchissement au sein de l'école.

**Le directeur** explique que le réseau de rafraîchissement ne concerne pas l'école entière, mais seulement certaines zones. Il cite à ce propos la bibliothèque, où la température ambiante est élevée en été, ainsi que les bureaux.

**La secrétaire générale** ajoute que les travaux dont il est question viseraient à installer des gaines destinées à apporter de l'air frais au niveau de la bibliothèque et des bureaux.

**Le président** rappelle qu'en ce qui concerne le chauffage l'établissement est aujourd'hui raccordé au réseau de chaleur urbain. Il demande si le réseau de fraîcheur le sera également ou si la production d'air frais résultera d'une production autonome.

**Le directeur** répond qu'un réseau d'eau froide existait, mais qu'il n'a pas été prolongé. Une centrale de réfrigération a été ajoutée côté Alpexpo. C'est une unité mobile. À ce stade, la réflexion se poursuit. De fait, il n'y a pas aujourd'hui de réseau à proximité. Des études sont nécessaires pour examiner le sujet plus en détail.

**La chargée de tutelles ENSA AuRA** souligne que l'élaboration du SPSI est une démarche incontournable dès lors que des projets d'investissement soutenus sont envisagés. Rien ne pourra être fait sans SPSI. La démarche dédiée est engagée, mais elle rappelle qu'à défaut de produire le document correspondant, l'école ne pourra bénéficier d'aucune subvention de l'État.

**Un administrateur** s'interroge quant à l'articulation entre le SPSI et le PPI.

**La chargée de tutelles ENSA AuRA** explique que le PPI intervient chaque année. Une articulation existe puisque le PPI définit le prévisionnel de financement à trois ans. Il porte sur le financement des travaux lourds et l'entretien. Le SPSI et le PPI sont par conséquent corrélés. Le SPSI constitue une traduction de la stratégie et de la trajectoire de l'établissement au regard notamment de la démographie étudiante et de l'utilisation des surfaces de l'école.

**Le directeur** ajoute que le SPSI traduit la trajectoire de l'école à moyens et longs termes, sur une période d'au moins cinq ans. Le PPI est la déclinaison annuelle des actions correspondantes. Le SPSI sera présenté à l'occasion du prochain conseil d'administration, prévu le 11 décembre.

Il signale en outre que la capacité de la cafétéria se révèle insuffisante. C'est pourquoi il serait pertinent que le SPSI présente une trajectoire en matière d'offre de restauration. Un travail méritera d'être conduit en lien avec l'ancienne directrice du CROUS, qui est devenue DGS de l'université, et avec le nouveau directeur du CROUS, qui a pris ses fonctions au cours de l'été. Ni l'ENSAG ni le ministère de la Culture ne seront en mesure d'intervenir seuls dans ce domaine. La réflexion devra porter sur une offre collective incluant l'UGA, l'école de journalisme et l'ENSAG.

**La chargée de tutelles ENSA AuRA** souligne que la logique côté DIE relève d'une vision ensemblier de la stratégie immobilière de l'école. La DIE examinera les projets de l'établissement, l'efficacité énergétique visée, les coûts de fonctionnement ou encore l'utilisation des surfaces disponibles.

Il est intéressant de disposer d'un SPSI répertoriant l'ensemble des projets envisagés, même si tous ne sont pas complètement aboutis, plutôt que de présenter un SPSI n'évoquant que la restauration des façades, par exemple. Ce document a vocation à aller chercher des subventions. Il vaut mieux qu'il soit exhaustif, même si les plans de financement ne sont pas bouclés, plutôt que trop limitatif.

**Un administrateur** signale que des établissements offrent à leurs étudiants la possibilité de cuisiner. Une réflexion pourrait être engagée pour envisager un projet de ce type au sein de l'école, non pas pour remplacer la restauration collective, mais pour offrir une alternative. Ce type de démarche favorise une dynamique bénéfique entre étudiants.

**Un administrateur** revient sur le SPSI et sur les investissements à long terme. L'ouverture sur le quartier mériterait d'être considérée. L'école s'est enfermée. Elle pourrait sans doute ouvrir ses espaces sur le parc, par exemple.

#### **. Vie de l'établissement**

##### **- Rapport annuel 2023/2024**



**Le directeur** indique que le rapport annuel d'activité vient d'être remis aux membres du conseil d'administration présents à l'école. Il sera par ailleurs rendu accessible en ligne aux membres qui n'ont pas pu se déplacer aujourd'hui et qui participent à distance à la présente réunion.

Ce rapport est présenté selon un nouveau format. Il offre des statistiques pour l'année 2023/2024. Le directeur signale à ce propos que le rapport annuel 2024/2025 est en cours d'élaboration. Il devrait pouvoir être présenté lors du conseil d'administration de décembre prochain, en même temps que le rapport social unique.

##### **- Règlement intérieur de l'ENSAG - point d'avancement**

**Le directeur** explique que Nicolas Dubus s'est chargé de produire une première version du règlement intérieur de l'ENSAG. Il le remercie pour le travail considérable qui a été effectué dans ce cadre.

Un groupe de travail composé de 11 personnes a été constitué. Celui-ci rassemble deux membres du conseil d'administration dont un étudiant, deux représentants du CSA, deux représentants du CPS, et des représentants des services administratifs.

Ce groupe de travail se réunira à trois reprises. Une réunion supplémentaire est programmée avec le CSA en vue de voter le règlement intérieur. Lors de sa séance du 11 décembre prochain, le conseil d'administration sera invité à voter sur ce règlement intérieur.

**Le Président** rappelle que l'actuel règlement intérieur de l'école date de 2007. Il était nécessaire de l'actualiser et de le revoir en profondeur. Ce travail d'actualisation a été effectué en s'appuyant tout d'abord sur le règlement intérieur de l'UGA, dont une partie s'applique aux établissements composantes. L'objectif a donc consisté à reprendre le règlement intérieur de l'UGA pour retenir tout ce qui concerne directement l'école.

Ces travaux se sont également appuyés sur les textes et notamment sur le décret de 2018, qu'il semblait important de l'intégrer dans le règlement intérieur pour le rendre immédiatement accessible.

Enfin, les règlements intérieurs d'autres ENSA ont été consultés. Celui de l'ENSA Paris Val de Seine est très complet et le groupe de travail s'en est inspiré pour un certain nombre d'articles.

Ces travaux ont permis de préfigurer une première version partageable avec le groupe de travail, qui a pour ambition de représenter la globalité de l'établissement.

L'ancienne version du règlement intérieur comptait sept ou huit pages. Il était relativement succinct. La version actuelle, qui n'est pas définitive, compte à ce stade plus de 60 pages. Elle reprend notamment une partie du décret de 2018. Cette version sera amendée au fil des échanges appelés à se tenir.

**Un administrateur** considère qu'un document de 60 pages est assez peu abordable par les étudiants et étudiantes. Il serait opportun de prévoir une synthèse ou en tout cas une mise en page qui rendrait ce document plus facilement lisible et accessible. Une question se pose par ailleurs : le règlement intérieur fera-t-il mention du congé menstruel voté par l'UGA ? Normalement, ce congé s'applique à l'ENSAG. Ce congé sera-t-il mentionné dans le règlement intérieur ou dans les RDE ?

**Le président** répond qu'à ce stade le règlement intérieur ne fait pas mention du congé menstruel. Il ne voit pas d'opposition à ce que tel soit le cas. Les trois des réunions de travail à venir permettront certainement d'autres apports, qui seront les bienvenus.

**Le directeur** répond à la remarque exprimée au sujet du nombre de pages. Il partage l'analyse qui vient d'être exprimée. Un travail est d'ores et déjà en cours pour identifier une façon de réduire le nombre de pages du projet de règlement intérieur, en retirant notamment les références aux textes et décrets, qui pourraient être positionnés en annexe.

Les échanges qui se tiendront en groupe de travail permettront d'aboutir à une version consolidée du règlement intérieur, lequel sera obligatoirement soumis au vote du CSA puis au vote du conseil d'administration.

**La secrétaire générale** rappelle par ailleurs que des groupes de travail seront constitués avec le VP Affaires générales sur le règlement intérieur et plus précisément sur la partie 1 relative à l'UGA.

**La représentante du président de l'UGA** explique à ce propos que le règlement intérieur de l'UGA comporte deux grandes parties. La première concerne l'UGA dans son ensemble, la seconde porte sur l'UGA hors établissements composantes. C'est cette partie que Nicolas Dubus a utilisée pour travailler sur le règlement intérieur de l'ENSAG.



En juillet dernier, le conseil d'administration de l'UGA a voté la partie deux de son règlement intérieur. Il est maintenant nécessaire de faire évoluer la partie une, ce qui sera fait au sein d'un groupe de travail supervisé par la vice-présidence Affaires générales, qu'Anne-Catherine Favre préside.

Cette partie sera ensuite votée dans tous les conseils d'administration des établissements composantes, avant que le conseil d'administration de l'UGA ne vote sur ce point. L'objectif consiste à prévoir ce vote pour le CA de mars 2026. Dès lors, le règlement intérieur de l'UGA s'appliquera à l'UGA et à l'ensemble de ses établissements composantes.

#### **- ENSAG 2030-35 – point d'avancement**

**Le directeur** fait savoir que le comité de pilotage s'est réuni quelques semaines auparavant. Cette réunion avait vocation à encadrer et piloter la démarche, qui a été lancée le 30 septembre. Trois personnes étaient alors présentes dans le hall pour poser des questions au sujet du vécu au sein de l'école, de ce qui fonctionne ou de ce qui fonctionne moins. Plus de 60 personnes ont répondu à ces questions. Des extraits de réponses anonymisées sont affichés dans le hall.

Trois ateliers participatifs sont par ailleurs prévus prochainement, le premier le mardi 14 octobre de 11 heures à 12 heures, le deuxième le lundi 3 novembre de 12h30 à 13h30, et le troisième le mercredi 5 novembre de 12h30 à 13h30. Les mêmes questions seront posées aux participants. Autrement dit, chaque personne ne devra participer qu'à un seul atelier.

Cinq questions seront posées dans ce cadre. Ces questions porteront par exemple sur les formations proposées au sein de l'ENSAG UGA, sur la qualité de vie au sein de l'école ou encore sur la façon dont la recherche est perçue.

L'objectif consistera à synthétiser les éléments recueillis en vue notamment de les inscrire dans le contrat d'objectifs et de performances, qui devra être présenté au ministère d'ici l'été 2026 et qui engagera l'école de 2027 à 2031.

#### **. Points divers**

#### **- SAS GAIA et Association Amàco - point d'information**

**Le directeur** explique que la SAS GAIA est une filiale *in-house* de l'ENSAG et de l'ENSASE. Elle fait l'objet de contrôles analogues aux services propres. 80 % des tâches effectuées par la SAS GAIA doivent l'être au bénéfice des ENSA.

La SAS GAIA assure notamment l'accueil de modules pédagogiques ainsi que le soutien logistique aux chaires « Habitat du futur » et « Digital RDL ». Elle participe en outre à la formation initiale et continue ainsi qu'à la formation des formateurs.

La fondation GAIA a pour sa part vocation à soutenir et favoriser les activités de recherche, soutenir le développement économique dans les domaines de l'architecture et de la construction, et renforcer les liens entre les écoles d'architecture, les établissements d'enseignement supérieur, les milieux professionnels et le monde de l'entreprise.

**Le président** précise que la fondation GAIA n'est pas totalement autonome. Elle est abritée par la fondation Innovation et Transitions, ancienne fondation de l'Université de Lyon.

**Le directeur** explique ensuite que l'ENSAG met gratuitement la grande halle à la disposition de la SAS GAIA, comme le prévoient les conventions. Or d'importants investissements seront nécessaires dans les prochaines années pour rénover la toiture du bâtiment, qui est constituée

de polycarbonate. Ces investissements s'élèveront à 1779 k€ en 2026, 1060 k€ en 2027, et 1060 k€ en 2028.

Les conventions stipulent que l'ENSAG doit prendre en charge les travaux à effectuer au niveau de la grande halle au titre de son SPSI. Or les subventions versées par les collectivités et l'État se tarissent. Par conséquent, la situation pose quelques difficultés.

Une expertise juridique est en cours au niveau du ministère pour examiner les conventions. Le retour de cette expertise est attendu afin de voir comment l'école pourra gérer le sujet.

La SAS GAIA a par ailleurs acheté le bâtiment ASTUS, qui se trouve face à la grande halle. Ce bâtiment comporte un pont en capacité de soulever jusqu'à 20 tonnes qui peut être déplacé en extérieur, ce qui peut faciliter certains travaux de prototypage par exemple. Cette halle a été achetée dans le courant de l'été, dans une structure juridique à part, ce qui limite les risques pour la SAS. Elle ne relève pas du domaine de l'État, à la différence du bâtiment occupé par la SAS GAIA.

Des échanges réguliers se tiennent avec le directeur de la structure. Plusieurs points devront être abordés, notamment le sujet des travaux et du SPSI une fois que le retour de l'expertise juridique sera disponible. Il conviendra également de clarifier le sujet relatif à la formation continue.

Les conventions prévoient en l'espèce que la SAS GAIA participe à la formation initiale et continue des ENSA de Grenoble et de Saint-Étienne, ce qu'il serait opportun de développer. Enfin, les GAIA s'inscrivent dans la fondation de l'Université de Lyon. Grenoble compte une fondation UGA. Ceci nécessite également d'être considéré. Il conviendra de travailler en bonne intelligence sur ces trois sujets, le plus urgent consistant à avancer sur celui des travaux.

Compte tenu de l'heure tardive, l'Association Amàco sera évoquée à l'occasion de la prochaine réunion du conseil d'administration.

**Un administrateur** n'est pas certain d'avoir bien compris la crainte relative au fait que le chantier GAIA relève du SPSI. Il jugerait pertinent de dire au ministère que l'école a d'importants besoins financiers pour mener ce chantier plutôt que de laisser les GAIA se débrouiller seuls dans leur coin, alors même que l'école est liée à eux.

**La secrétaire générale** explique que le ministère considère que le bâtiment en question appartient à l'école et qu'il est gratuitement mis à la disposition de GAIA. L'investissement correspondant s'élève à 5 millions d'euros. Si le ministère investit dans ce bâtiment, cela pourrait intervenir au détriment du propre bâtiment de l'école. Comme indiqué précédemment, une expertise juridique est en cours. Celle-ci a vocation à vérifier qui doit financer la rénovation du bâtiment.

**La chargée de tutelles ENSA AuRA** relève que le bâtiment appartient aux domaines. L'école a signé une convention avec les domaines pour son utilisation. Elle a répercuté cela dans une autorisation d'occupation temporaire au bénéfice des GAIA. Se faisant, elle a normalement reporté tous les sujets d'entretien du bâtiment sur GAIA, par le biais de cette convention d'occupation. Ceci correspond à un schéma un peu classique.

Or les sujets d'investissement remontent quand même par l'ENSAG. Par conséquent, le schéma est un peu bancal. L'État doit veiller aux subventions qu'il accorderait à une SAS. Des sujets juridiques nécessitent d'être considérés. Ils sont en cours d'examen.

Quoiqu'il en soit, les GAIA constituent un très bel outil et il n'existe pas de sujets de fond les concernant. Il s'agit simplement d'aborder l'expertise juridique au regard du chaînage et du bon

circuit de financement, alors même que le bâtiment a vieilli que des travaux d'envergure sont nécessaires pour rénover sa toiture.

**Le président** rappelle en l'occurrence qu'il existe deux bâtiments. Le bâtiment historique a été livré en 2001. Le maître d'ouvrage était à l'époque le ministère de la Culture. C'est celui dont la toiture nécessite d'être rénovée. Le second bâtiment est baptisé bâtiment ASTUS. Il a été construit relativement récemment. Le maître d'ouvrage était la communauté de communes. Il a été racheté par la filiale de la SAS GAIA. Ces deux bâtiments ne doivent pas être confondus.

**Le directeur** ajoute que le bâtiment ASTUS n'appartient pas aux domaines. Il relève du parc privé.

**Le président** ajoute que seul le bâtiment historique appartient aux domaines.

**Un administrateur** souhaiterait revenir sur la prospective de l'école. Il s'interroge quant au moment au cours duquel le conseil d'administration pourrait en débattre. Des personnalités extérieures siègent au sein du conseil d'administration ainsi que des élus enseignants et des élus étudiants ou encore des ITA. Il serait appréciable que les orientations de l'école, qui est un établissement public, puissent être débattues en conseil d'administration. Quel rôle le conseil d'administration peut-il jouer en la matière ?

**Le directeur** explique que des travaux de prospective nécessitent tout d'abord d'être menés. Le contrat d'objectifs de performance est notamment en cours d'élaboration. Une fois ces travaux prospectifs finalisés, le conseil d'administration pourra se saisir des éléments correspondants et se prononcer les concernant.

**Un administrateur** relève que cette façon de procéder, qui vise à solliciter les membres du conseil d'administration après la réalisation de travaux prospectifs, pourrait conduire à une situation identique à celle qui est survenue s'agissant de l'apprentissage.

**Le directeur** souligne que les travaux prospectifs sont menés dans le cadre de temps ouverts à tous. Aucune instance décisionnelle n'est mobilisée pendant cette phase. Si les travaux prospectifs relatifs au contrat d'objectifs de performance étaient réalisés en conseil d'administration, le risque serait de produire un contrat d'objectifs de performance issu de la réflexion de vingt personnes seulement. Pour éviter un tel risque, la démarche proposée vise à réaliser des travaux prospectifs en amont.

Il signale en outre que les travaux prospectifs qui sont réalisés font l'objet de restitutions. Il cite à titre d'exemple les affichages qui sont apposés dans le hall depuis le 20 septembre dernier. Si besoin, des restitutions plus institutionnelles pourront être prévues par exemple au moyen d'AG d'établissement. Quoi qu'il en soit, l'objectif consiste à impliquer un maximum de personnes dans la démarche.

**Un administrateur** se réfère aux 60 personnes qui ont répondu aux questions qui leur ont été posées concernant le fonctionnement de l'établissement. Il suppose que les étudiants ont représenté une part importante des répondants. Il serait opportun d'imaginer un dispositif permettant de davantage segmenter les avis des différentes communautés de répondants (étudiants, enseignants chercheurs et personnels administratifs). Une autre communauté nécessiterait d'ailleurs d'être considérée, à savoir celle des autres utilisateurs. Un tirage au sort pourrait être effectué pour constituer un échantillon représentatif des différentes communautés afin de donner plus de poids aux propos ainsi récoltés plutôt que la cueillette un peu aléatoire dans le hall de l'école.

**La présidente du CPS et présidente de la CFVE** précise que les ateliers qui sont prévus débuteront à des horaires différents ce qui permettra de cibler l'ensemble des communautés

précitées. La session prévue à 11 heures permettra par exemple de cibler les personnels administratifs.

**Le président** revient sur la remarque visant à solliciter le conseil d'administration plus en amont. Il relève en l'occurrence que les séances du conseil d'administration sont globalement longues et qu'il s'avère souvent difficile de respecter le timing. Traiter un sujet comme celui des orientations de l'établissement nécessite du temps. Peut-être faudrait-il prévoir des séances spécifiques pour évoquer ce type de sujet et pour pouvoir suffisamment en débattre, sans avoir à abréger les échanges en raison d'un manque de temps.

. Prochain CA : jeudi 11 décembre 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 40.



*Liberté  
Égalité  
Fraternité*